À propos de la solidarité

À tout le mouvement libertaire : sur la solidarité révolutionnaire.
Alors que depuis plusieurs mois, des camarades sont emprisonnés, en France et ailleurs, que certains risquent la peine de mort (Marry et Noël Murray, en Irlande), les diverses organisations dites libertaires s'avèrent incapables de lancer un véritable mouvement de solidarité !

Nous pensons qu'il faut prendre des initiatives concrètes de solidarité à travers un mouvement autonome (sur la base des groupes existants, ou non).

Pour cela il n'y a pas besoin d'une nouvelle Organisation, mais d'une entente minimum sur des bases théoriques cohérentes, et si possible d'une coordination pratique (locale, régionale, « nationale » et internationale).

La solidarité ne doit pas être une activité séparée, mais doit faire partie de notre combat révolutionnaire ; combat permanent contre le capital et l'État, sous toutes ses formes (démocratique, fasciste ou bureaucratique) et toutes les mystifications des pseudo-opposition : syndicats, partis et groupuscules !

Il se peut que dans certains cas cette activité, la solidarité, apparaisse comme « séparée » de la lutte de classes (dans la version mythique de l'ultra-gauche), mais elle ne peut en aucun cas y être opposée !

Ainsi nous devons prendre nos propres responsabilités et refuser toutes les compromissions.

La première démarche de la solidarité est de dire la VÉRITÉ sur les actes et les idées des camarades arrêtés (ex. pour les camarades de l'ex-M.I.L., certains les ont présentés comme des « provocateurs », des marxistes » (au sens péjoratif !) et

même des « Catalans » « anti-franquistes », etc.)

Il se peut que nous soyons en désaccord avec certains aspects de la lutte de camarades emprisonnés (comme toujours ce sont ceux qui ne font rien qui critiquent le plus), mais cela ne doit pas nous donner de fausses excuses pour ne rien faire ; la critique ne peut être que la conséquence de notre solidarité !

Cette solidarité critique ne doit pas être ni l'apologie, ni la falsification des actes « incriminés », ni la récupération (lutte par procuration).

Il ne s'agit pas non plus de répéter les mêmes actes en espérant faire « sortir à tout prix » des camarades emprisonnés. Il s'agit principalement d'essayer de faire participer le maximum de gens concernés sur la base d'actions directes adéquates. L'objectif principal est de créer, si possible, un rapport de force politique pour éviter un affrontement direct entre individus ou groupes isolés et l'appareil d'État. Dans le cas où des camarades risquent la peine de mort (ou de fortes peines) il faut se préparer à l'avance et si la situation l'exige employer des moyens radicaux (violents ?), en prenant soin de bien expliquer ces actions (ex. affaire Suraez !).

Notre terrain de lutte n'est pas le juridique en soi, mais de dénoncer tous les effets répressifs de la société pour s'attaquer réellement aux causes (les rapports de production capitalistes : le salariat, l'économie marchande, etc.).

Tout cela semble vaste, mais il suffit de replacer chaque cas concret dans son contexte global.

Pour en revenir aux camarades des ex-G.A.R.I., détenus, certains points sont à préciser :

Ce ne sont pas des « antifascistes » ou des « antifranquistes » (le franquisme étant un obstacle au développement du

capitalisme libéral en Espagne).

Leur lutte est anticapitaliste, antiautoritaire, contre toutes ses formes de gestion politique : l'État, qu'il soit démocratique, fasciste ou bureaucratique !

Ces camarades espèrent une véritable solidarité révolutionnaire pour organiser leur défense politique (et non juridique), ils n'attendent pas moins que ce qu'ils ont fait pour les camarades de l'ex-M.I.L. !

C'est donc à chacun d'entre nous de prendre ces responsabilités, sans attendre de mots d'ordre ou de directives.

Ces quelques lignes ne sont qu'une base pour la discussion.

Vu le manque de moyens immédiats, nous demandons que ce texte circule dans tout le mouvement libertaire, qu'il soit reproduit, diffusé, etc.

Contact : M. Camilleri H.M., 23, rue des Géraniums, 31400 Toulouse.

Toulouse, le 10 novembre 1976.

Communiqué

Le Groupe d'Entraide aux inculpés des ex-G.A.R.I., réuni en séance extraordinaire le 4 novembre 1976, a pris la décision unanime de se dissoudre.

Ce Groupe remercie infiniment les personnes et organismes leur ayant apporté leur collaboration ainsi que des témoignages de solidarité.

Toute personne, ou organisme, désirant se tenir informée de la situation des détenus (Michel Camilleri, Mario Ines Torres et Jean-Marc Rouillan) est priée de s'adresser à leurs avocats :

Maître Dechezelles Y., 2, rue Michel-Harispe, 75007 Paris.
Maître Etelin M.-Ch., 25, rue Perchepeinte, 31000 Toulouse.
Maître Jacoby, 104, avenue Kléber, 75016 Paris.
Maître Leclerc H., 52, boulevard d'Ornano, 75018 Paris.

Toulouse, le 5 novembre 1976.